



HEBDO

BIENTÔT LA DISPARITION DU SITE « SIRENE.FR »...MAIS PAS DES ARNAQUES !

En décembre 2025, le site « sirene.fr » qui permet de consulter des informations sur les entreprises et leurs établissements fermera et le site « annuaire-entreprises.data.gouv.fr » prendra le relais. Les arnaques à l'immatriculation sirene restent, quant à elles, toujours d'actualité.

Source : Actualité du 25 septembre 2025 du site sirene.fr

Fin du site « sirene.fr » en décembre 2025

En décembre 2025, le site « sirene.fr » fermera définitivement.

Ce site permet de faire des recherches sur les entreprises et d'en connaître les établissements, et notamment leur code APE, leur tranche d'effectif de salariés, la catégorie d'entreprise (par exemple, PME), etc.

L'Insee indique recentrer la diffusion des informations figurant au répertoire sirene au profit de la plateforme data.gouv.fr.

À noter. L'autre site « avis-situation-sirene.insee.fr » qui permet d'éditer un avis de situation d'une entreprise au répertoire sirene au format pdf est à ce jour maintenu.

Les informations consultables dès à présent sur « annuaire-entreprises.data.gouv.fr »

Toutes les fonctionnalités du site « sirene.fr » sont dès à présent disponibles sur le site « annuaire-entreprises.data.gouv.fr ». Ce site permet notamment de générer une liste d'établissements au format CSV.

Il est également possible de télécharger à partir de ce site les documents suivants au format pdf :

- ✚ l'avis de situation Insee d'un établissement ;
- ✚ l'attestation d'immatriculation d'une société au registre national des entreprises, aussi appelé « extrait RNE » qui comporte des informations équivalentes à celles figurant sur l'extrait KBIS (ou à l'ancien « extrait D1 » pour les artisans).

Une vigilance de mise face aux arnaques en cours

Le site « avis-situation-sirene.insee.fr » attire l'attention des entreprises sur une arnaque en cours aux immatriculations sirene.

Il rappelle que l'immatriculation à ce répertoire est gratuite et qu'il ne faut en aucun cas donner suite aux demandes de confirmation de cette immatriculation moyennant une somme fréquemment comprise entre 90 et 120€.

Notons que ce type d'arnaque est relativement fréquente depuis plusieurs années mais qu'elle connaît une recrudescence particulière actuellement.

[Bientôt la disparition du site « sirene.fr »...mais pas des arnaques ! - MyActu par la Revue Fiduciaire](#)